ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Comores

Question écrite n° 96082

Texte de la question

Un régime islamique aux Comores ? L'élection de M. Ahmed Abdallah Sambi, chef d'entreprise mais néanmoins guide religieux, pourrait le faire penser. Le 16 mai 2006, ce dernier a été déclaré élu Président des Comores par 58,27 % des voix. Surnommé « ayatollah » parce qu'il a suivi des études de théologie en Iran, M. Sambi, qui s'est exprimé le jour de son élection sur les ondes de Radio-France internationale (RFI), s'est présenté comme « un théologien, un pratiquant », et a affirmé qu'il n'avait pas du tout l'intention d'imposer le port du voile islamique. M. Sambi a promis de ne pas modifier la Constitution pour se maintenir au pouvoir. Le Président a promis de lutter contre la misère et d'instaurer la justice, notamment par une politique de construction de logements en dur. Il sera aussi confronté à la réalité d'une émigration massive vers Mayotte, île de l'archipel demeurée sous souveraineté française. La solution consiste, selon lui, à réveiller les Comoriens afin que les autres îles soient plus développées que Mayotte. Toutefois les propos rassurants de M. Sambi ne peuvent assurément pas apaiser les craintes de l'instauration d'un régime islamique aux Comores, et d'une aggravation de la situation sociale, politique et économique au sein de cet État au détriment des intérêts de notre pays, notamment au regard de la situation de Mayotte. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96082
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5750